



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

CE144.R3 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS
22 juin 2009

RÉSOLUTION

CE144.R3

REVUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

LA 144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré le rapport du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration (document CE144/6); et

Tenant compte des dispositions des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et des organisations non gouvernementales* (résolution CESS.R1, janvier 2007),

DÉCIDE :

1. De continuer les relations officielles entre l'OPS et *American Society of Microbiology (ASM)*, *Inter-American Association of Sanitary and Environmental Engineering (AIDIS)*, *International Diabetes Federation (IDF)*, *Latin American Federation of the Pharmaceutical Industry (FIFARMA)*, *March of Dimes Foundation (MOD)*, *U.S. Pharmacopeia (USP)*, et *World Association for Sexual Health (WAS)*.
2. De cesser les relations officielles entre l'OPS et *Latin American and Caribbean Association of Public Health Education (ALAESPE)*.

3. De demander à la Directrice de :
 - a) faire connaître aux ONG respectives les décisions prises par le Comité exécutif ;
 - b) continuer de forger des relations de travail dynamiques avec des ONG interaméricaines présentant un intérêt pour l'Organisation dans des domaines relevant des priorités que les Organes directeurs ont adoptées pour l'OPS ;
 - c) présenter un rapport annuel sur les interrelations entre l'OPS et les organisations non gouvernementales en relations officielles pour pouvoir évaluer la contribution de cette collaboration aux objectifs stratégiques définis par l'Organisation dans le cadre du Plan stratégique 2008-2012 ; et
 - d) de continuer à encourager des relations entre les États membres et les ONG dans le domaine de la santé.

(Deuxième réunion, le 22 juin 2009)